

CONCERTATION SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil Municipal a prescrit, en date du 18 février 2021, la révision du Plan Local d'Urbanisme. Depuis le lancement de cette procédure, plusieurs éléments ont été mis à la disposition du public, en mairie, dans le cadre de la consultation.

Lors de la séance du 13/12/2022, le conseil municipal a débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document, constitue la clé de voute du PLU car il définit les axes et orientations de développement à prendre en compte dans les futurs choix réglementaires (zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation).

Le PADD, ainsi que le procès-verbal de séance et les premiers éléments du PLU (diagnostic et annexes) sont tenus à votre disposition en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture. Ils sont également consultables et librement téléchargeables sur l'espace concertation du site internet du bureau d'études DORGAT au lien suivant : www.dorgat@dorgat.fr

Cette version du PADD constitue un document de travail susceptible d'évoluer afin de prendre en compte, le cas échéant, les remarques émises dans le cadre de cette concertation et d'une prochaine réunion de travail avec les personnes publiques associées.

Je vous invite à prendre connaissance de ces documents et vous rappelle qu'un registre de concertation est tenu à votre disposition en mairie pour vous permettre d'y formuler vos questions et/ou observations éventuelles. Ces dernières peuvent également être adressées à la mairie par courrier postal (1 bis, rue du Sophora) ou mail (contact@fleureysrouche.fr) avec la mention « Remarques adressées dans le cadre de la concertation du PLU de Fleurey-sur--Ouche ».

Le Maire, le 20 décembre 2022